



SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

2016-12-181 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'an deux mille seize le treize décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jacques MESPLEDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean Louis D'ANGLADE , David RESENDÉ , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU , Sandy CHAUVEAU , Régis GRELOT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , James SEYNAT , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Alain MAROIS, Philippe HEFTRE, Fabienne ROCHER, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Michèle LACOSTE pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Gérard MOULINIER pouvoir à Alain PAIGNE

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

HABITAT ET LOGEMENT

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA CALI

2016-12-181 - 2/2
Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20161213-2016_12_181_2-DE

Sur proposition de Madame Corinne VENAYRE, Vice-présidente en charge de l'habitat et du logement,

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) a été arrêté par le Conseil communautaire de La Cali le 17 décembre 2015 et modifié suite à la consultation des communes, du Pôle Territorial du Grand Libournais et à la poursuite de la concertation avec les services de l'Etat par délibération du Conseil communautaire du 7 avril 2016.

Conformément à l'article R 302-10 du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH validé par le Conseil communautaire du 7 avril 2016 a été transmis au Préfet afin qu'il saisisse pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Suite à l'examen du projet par la Commission Planification du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), l'Etat a émis un avis favorable assorti de recommandations figurant en annexe de la présente délibération, portant essentiellement sur des ajustements techniques (précisions sur le chiffrage de certains objectifs, prise en compte de critères d'évaluation supplémentaires, mise à jour de données de recensement non connues au moment de la réalisation de l'étude,...).

La future intercommunalité, issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de La Cali, de la Communauté de Communes du Sud Libournais et de 7 communes issues de la Communauté de Communes du Brannais sera regardée comme dotée d'un PLH exécutoire sur l'ensemble de son territoire, et devra se doter d'un nouveau programme, à l'échelle de ce nouveau périmètre, dans les deux ans qui suivent.

Ainsi, il est proposé que les recommandations formulées par Monsieur le Préfet, suite à l'avis du CRHH, soient intégrées lors de l'élaboration de ce prochain document qui devra être engagé dès 2017 pour aboutir au plus tard dans les 2 années suivant la fusion. Ceci garantit la prise en compte de ces recommandations dans les meilleurs délais, avant même l'évaluation du PLH prévue par les textes à mi-parcours.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L302-1 et suivants et les articles R302-2 et suivants,

Vu l'avis de Monsieur le Préfet sur le projet de PLH de La Cali,

Vu l'avis de la Commission Habitat-Logement du 29 novembre 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (58 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 de La Cali,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux transmissions et formalités de publicité prévues aux articles R302-11 et R302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais